

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0325

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2025/066

Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Moto Club Motors Events pour l'organisation du week-end Racing Cup GP Racer du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la délibération C2025_03_02 du conseil de communauté du 26 juin 2025 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Moto Club Motors Events d'organiser le week-end Racing Cup GP Racer du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2025 sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Moto Club Motors Events est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'opportunité d'organiser cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Moto Club Motors Events représentée par son président, M. Marc MOTHRE et dont le siège social est situé 3 rue des Écoles - 91310 Linas, en vue de l'organisation du week-end Racing Cup GP Racer durant les journées et aux horaires suivants :

- vendredi 3 octobre 2025, de 9h à 13h et de 14h à 19h (entraînements),
- samedi 4 octobre 2025, de 8h30 à 13h et de 14h à 19h30,
- dimanche 5 octobre 2025, de 8h30 à 13h et de 14h à 19h30.

ARTICLE 2 :

Le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera mis à disposition de l'organisateur, l'association Moto Club Motors Events, du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2025.

En contrepartie des infrastructures mises à la disposition par la Communauté Alès Agglomération, l'organisateur réglera un prix HT de 31 962,50 € HT (trente et un mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes hors taxes) soit 38 355 € TTC (trente-huit mille trois cent cinquante-cinq euros toutes taxes comprises) comprenant :

- la location en exclusivité de la piste vitesse pour une journée en semaine pour la somme HT de 4 014 € (quatre mille quatorze euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste vitesse pour une journée le samedi pour la somme HT de 5 243 € (cinq mille deux cent quarante-trois euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste vitesse pour une journée le dimanche pour la somme HT de 5 639,50 € (cinq mille six cent trente-neuf euros et cinquante centimes hors taxes),
- la prestation de nettoyage de piste pour 3 journées pour la somme HT de 369 € (trois cent soixante-neuf euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour 3 journées pour la somme HT de 3 405 € (trois mille quatre cent cinq euros),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes 2 heures le vendredi pour la somme HT de 158 € (cent cinquante-huit euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour une 1/2 journée le samedi et le dimanche pour la somme HT de 1 144 € (mille cent quarante-quatre euros),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste pour la somme HT de 3 282 € (trois mille deux cent quatre-vingt-deux euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste 2 heures le vendredi pour la somme HT de 146 € (cent quarante-six euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste la 1/2 journée de samedi et de dimanche pour la somme HT de 1 160 € (mille cent soixante euros hors taxes),
- le forfait nettoyage des locaux pour la manifestation pour la somme HT de 1 180 € (mille cent quatre-vingts euros hors taxes),
- la location du centre de développement (local technique + bureau ingénieur + salle) pour 3 journées pour la somme HT de 1 542 € (mille cinq cent quarante-deux euros hors taxes),
- le pack compétition pour 3 journées pour la somme HT de 1 500 € (mille cinq cents euros hors taxes),
- le véhicule de ramasse pour compétition pour 3 journées pour la somme HT de 2 100 € (deux mille cent euros hors taxes),
- le contrôle nocturne pour 2 nuits du 2 au 4 octobre 2025 pour la somme HT de 684 € (six cent quatre-vingt-quatre euros hors taxes),
- le contrôle nocturne pour une nuit du 4 au 5 octobre 2025 pour la somme HT de 396 € (trois cent quatre-vingt-seize euros hors taxes).

Le règlement du prix sera exigible le mercredi 17 septembre 2025, soit 15 jours avant la manifestation.

L'ensemble des modalités d'organisation de cette épreuve sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 17 9 SEP. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

